



## Club Informatique de Saint-Priest en Jarez

Maison des Associations  
7 rue du 8 mai 1945  
42270 Saint-Priest en Jarez

Tél : 06 89 95 76 25  
contacter@club-informatique-spj.fr  
www.club-informatique-spj.fr

### REGLEMENT INTERIEUR

- Il comprend les statuts du club
- Chaque nouvel adhérent devra s'acquitter de sa cotisation annuelle avant de débiter les séances.
- Lors de l'inscription, les membres du Club doivent fournir leurs coordonnées : nom, prénom, adresse postale voire électronique, ainsi que leur numéro de téléphone.
- Aucune personne ne pourra utiliser les installations et les matériels tant que la cotisation annuelle ne sera pas réglée.
- Aucun remboursement de l'adhésion annuelle ne sera fait, la participation aux cours pourra éventuellement être remboursée, ou reportée après décision du bureau.
- Les horaires doivent être respectés pour le bon fonctionnement des séances.
- Les adhérents devront se conformer aux directives du responsable présent.
- Toute utilisation du matériel est interdite sans la présence d'un responsable.
- Les adhérents devront veiller à respecter la propreté de rigueur dans les locaux.
- Chaque adhérent devra respecter le matériel du club mis à sa disposition, et le ranger après utilisation.
- Chaque adhérent est invité, sur convocation du Président, à assister à l'Assemblée Générale annuelle, ou à envoyer un pouvoir préalablement rempli.
- Tous les propos : politiques, religieux ou discourtois, sont interdits.
- La consultation, les téléchargements (films et musique), la transmission de tout document émanant de sites à caractères pornographiques, pédophiles, racistes et sectaires, qui enfreignent la moralité, sont strictement interdits.
- Toute personne transgressant ce présent règlement sera immédiatement radiée du Club.

Fait à Saint Priest en Jarez le 1<sup>er</sup> mars 2012

René PERRIAND  
Président